



Une fusion et nos droits

Par **sasah93**, le **13/02/2014** à **22:42**

bonsoir,

il y a deux ans nous avons fusionné
avant les bureaux et le magasin avions des RTT depuis cette fusion les bureaux ont
conserver leurs RTT plus du flex et nous dans le magasin avons uniquement du flex que
disposer l'employeur

ma question est ? du faite que maintenant nous avons fusionné pourquoi avons nous perdu
nos droit dans certains services

flexibilité du temps de travail = flex

merci

Par **moisse**, le **14/02/2014** à **09:38**

Bonjour,

Le "flex" porte sur une période, et on fait les comptes au bout.

Ceci doit figurer dans l'accord de modulation.